Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-12_2024-DE

Graulhet
Centre Communal d'Action Sociale

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 03 JUIN 2024

Délibération n° 12/2024

OBJET :

Compte administratif CCAS
Affectation des résultats Exercice 2023

Date de convocation : 27/05/2024	Nombre de membres en exercice : **17**
Présents : 10	Votants : 10

L'an 2024, le Lundi 03 Juin à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Étaient présents : 10
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Mireille BOUTIN, Mme SOLOFRIZZO Marie-Paule, Mme Chantal LAFAGE, M. Olivier Bernard HABERMEYER, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Danièle DESERT, Mme Hélène CORNU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : Néant

Absents sans pouvoir :
M. Kamel BATAOUI Kamel, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Annie FABRIES, Mme Djamila SOARES PINTO Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le
ID : 081-268101060-20240603-12_2024-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration la situation du budget du C.C.A.S. à l'issue de l'exercice 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 854 752.90 €
Recettes : 863 773.79 €
Soit un résultat 2023 excédentaire de : + 9 020.89 €
Déficit de fonctionnement reporté N-1 : - 3 191.60 €

Soit un excédent de fonctionnement de : + 5 829.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 2 202.30 €
Recettes :7 850.74 € €
Soit un résultat 2023 excédentaire : + 5 648.44 €
Excédent d'investissement reporté N-1 : + 13 489.68 €

Soit un excédent d'investissement de : + 19 138.12 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration constatant que le compte de gestion et que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de 5 829.29 €

DECIDE

- **D'AFFECTER** le déficit au vu des résultats du compte de gestion, comme suit :
  - Reports au compte 002 de fonctionnement : 5 829.29 € sur le budget 2024.

- **DE DONNER** pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et engager le Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme,

Le Président du CCAS, Blaise AZNAR.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »